

Charte Éthique Servipay Group

Introduction

Servipay Group et l'ensemble de ses entités (ci-après « le groupe », « l'entreprise », « Servipay Group »), s'engage à maintenir les plus hauts standards d'éthique et de conduite professionnelle. Cette charte éthique définit les principes et les comportements attendus de tous les employés, partenaires et parties prenantes de notre entreprise. Notre objectif est de garantir la confiance de nos clients, de nos partenaires commerciaux, et du public, en agissant de manière intègre et responsable. Dans l'ensemble de nos actions, nos valeurs fondatrices : le service, l'innovation, la sérénité et la proximité nous guident.

1. Engagement envers l'Éthique

1.1 Intégrité et Honnêteté Nous agissons toujours avec intégrité et honnêteté dans toutes nos interactions professionnelles. Nous respectons nos engagements et communiquons de manière transparente et sincère.

1.2 Conformité aux Lois et Règlementations Nous nous conformons à toutes les lois, réglementations et normes applicables dans les pays où nous opérons. Ce respect est nécessaire mais pas suffisant, c'est pourquoi nous nous engageons également à suivre les meilleures pratiques de l'industrie pour garantir une conduite professionnelle irréprochable.

2. Respect et Dignité

2.1 Respect des Droits de l'Homme Nous respectons les droits fondamentaux de toutes les personnes, y compris les employés, clients, fournisseurs, et partenaires. Nous nous engageons à combattre toute forme de discrimination, de harcèlement ou d'abus.

2.2 Environnement de Travail Inclusif Nous cultivons un environnement de travail inclusif où chaque individu est respecté et valorisé, indépendamment de son origine, genre, âge, orientation sexuelle, religion ou handicap. Dans un souci d'équité, au-delà des éléments précédemment cités, au sein du groupe, ce sont les qualités et les valeurs des personnes qui priment.

2.3 Environnement de Travail sécurisant Le groupe dispose d'un responsable en charge de la sécurité et santé au travail (travailleur « désigné »). Le but du travailleur désigné est de mettre en œuvre et de contrôler toutes les mesures permettant d'assurer une sécurité physique, un environnement de travail adapté et agréable mais aussi de vérifier la santé psychologique des employés. Les employés sont tenus de suivre les recommandations du travailleur désigné. Ils reçoivent une formation annuelle sur la matière.

3. Confidentialité et Protection des Données

3.1 Confidentialité des Informations Nous sommes conscients d'agir dans un secteur sensible, et nous protégeons la confidentialité des informations de nos clients, partenaires et

employés. Toute information sensible est traitée avec le plus grand soin et en conformité avec les lois sur la protection des données.

3.2 Sécurité des Données Nous mettons en place des mesures robustes pour assurer la sécurité des données. Nos employés signent tous notre charte d'utilisation des outils informatiques. Nous nous engageons à prévenir toute violation de données et à réagir rapidement et efficacement en cas de problème.

4. Conflits d'Intérêts

4.1 Éviter les Conflits d'Intérêts Nous agissons toujours dans l'intérêt de l'entreprise et évitons toute situation où des intérêts personnels pourraient entrer en conflit avec nos responsabilités professionnelles. Les employés doivent signaler tout conflit d'intérêts potentiel à leur supérieur hiérarchique.

4.2 Transparence et Communication Nous encourageons la transparence et la communication ouverte pour résoudre toute situation de conflit d'intérêts. Les décisions doivent être prises en toute impartialité et dans l'intérêt de l'entreprise.

5. Pratiques Commerciales Loyales

5.1 Concurrence Loyale Nous nous engageons à promouvoir une concurrence loyale et honnête. Nous respectons les règles de concurrence et ne participons à aucune activité restrictive de concurrence.

5.2 Relations avec les Partenaires Servipay Group entretient avec toutes ses parties prenantes et, en particulier, avec ses clients, ses fournisseurs et autres partenaires commerciaux, des relations placées sous le signe de l'honnêteté et de l'équité, en accord avec ses principes éthiques repris dans cette charte. En conséquence, le Groupe s'oblige à honorer ses engagements contractuels et à respecter tant la lettre que l'esprit de ses accords commerciaux. Le groupe s'emploie à sélectionner ses fournisseurs et prestataires sur la base de critères de qualité, de performance, de coût et d'adéquation à ses besoins. Le Groupe attend de ses partenaires un engagement équivalent en termes de respect des droits de l'homme, de loyauté des pratiques de vente et de marketing, de protection des informations confidentielles et de la propriété intellectuelle, de lutte contre la corruption et plus largement, d'éthique des affaires.

6. Responsabilité Sociale et Environnementale

6.1 Impact Environnemental Nous nous engageons à minimiser notre impact environnemental. Nous adoptons des pratiques durables et responsables dans nos opérations, favorisant l'efficacité énergétique, le recyclage, et la réduction des déchets.

6.2 Engagement Social Nous contribuons au développement social et économique des communautés dans lesquelles nous opérons. Nous soutenons des initiatives locales et participons activement à des projets de responsabilité sociale.

7. Déontologie Professionnelle

7.1 Excellence et Qualité Nous nous engageons à fournir des produits et services de la plus haute qualité. Nous recherchons constamment l'excellence et l'amélioration continue dans toutes nos activités.

7.2 Innovation et Créativité Nous encourageons l'innovation et la créativité pour répondre aux besoins changeants de nos clients et du marché. Nous investissons dans la recherche et le développement pour rester à la pointe de la technologie.

8. Mise en Œuvre et Conformité

8.1 Sensibilisation Nous sensibilisons régulièrement tous nos employés aux principes éthiques et aux politiques de l'entreprise. Tous les employés doivent comprendre et adhérer à cette charte éthique.

8.2 Signalement des Violations Nous encourageons les employés à signaler toute violation de cette charte éthique. Les canaux de communication confidentiels sont disponibles pour signaler les préoccupations sans crainte de représailles.

8.3 Mesures Disciplinaires Toute violation de cette charte éthique sera prise au sérieux et fera l'objet de mesures disciplinaires appropriées, pouvant aller jusqu'à la cessation de l'emploi.

Conclusion

Cette charte éthique est essentielle à notre identité et à notre succès continu. En adhérant à ces principes, nous nous assurons de maintenir la confiance de nos clients, partenaires, et employés, tout en contribuant positivement à la société. Nous nous engageons à revoir et à mettre à jour cette charte régulièrement pour refléter l'évolution de nos valeurs et de nos objectifs.